



ExTra! : musique et dialogue interculturel

par Isabelle Metrope

Le 8 janvier dernier, l'Année européenne du dialogue interculturel a été officiellement lancée à Ljubljana, en Slovénie : l'occasion pour la Commission européenne de rappeler les valeurs fondatrices de l'Union européenne que sont l'échange des cultures, la paix et la protection de la dignité humaine ; l'occasion pour le Conseil Européen de la Musique (European Music Council – EMC) de mettre celles-ci en parallèle avec son projet triennal « ExTra ! Exchange Traditions ».

Le projet ExTra! repose sur le constat qu'un échange entre plusieurs cultures produit davantage de valeur que la somme de ces cultures prises isolément. La valeur ajoutée ainsi créée permet de rendre compatibles la formation d'une identité européenne commune et la conservation des identités culturelles présentes en Europe.

C'est dans ce but que, depuis son lancement en 2006, le projet ExTra! met en relation, lors de tables rondes, d'ateliers ou de concerts, des cultures traditionnelles extra-européennes et des cultures traditionnelles de différentes régions d'Europe. De par les processus d'immigration, ces cultures extra-européennes sont présentes sur le continent depuis de nombreuses années, mais au lieu d'un échange constructif, on n'observe entre ces cultures qu'une simple cohabitation.

L'objectif sous-jacent d'ExTra! est de rendre pérennes les plateformes d'échanges ainsi créées. Grâce à leur action locale ou régionale, elles répondent au souhait formulé par la Commission européenne d'agir au plus près des citoyens européens et non plus uniquement au niveau international. Une autre particularité soulignée par la Commission lors de la Conférence d'ouverture de l'Année européenne du dialogue interculturel est l'importance de l'association de différents domaines : l'éducation, la technologie, la culture, sont des éléments susceptibles d'être combinés. Ainsi, l'Académie d'été européenne organisée par la Cité de la musique de Paris en 2007 conjugait la présentation des musiques du Sénégal, du Maroc et de Transylvanie à des ateliers ouverts aux étudiants afin de leur enseigner des techniques d'apprentissage propres à ces cultures et non pratiquées dans les conservatoires européens. D'autres exemples de manifestations mettant en scène plusieurs domaines d'application sont les ateliers organisés tous les ans par le *mica*, le centre autrichien d'informations musicales, afin de sensibiliser le public aux questions de propriété intellectuelle, en particulier concernant le contenu créatif diffusé en ligne. Ces ateliers proposent d'appréhender un angle juridique de l'activité musicale ; une approche aujourd'hui indissociable de la création artistique.

La question du cadre juridique réglementant la mise à disposition de contenu créatif sur Internet fut également soulevée lors de la Conférence de Ljubljana. A l'heure actuelle, il n'existe pas de législation au niveau européen. Seule la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles évoque une prise de position de l'Union

européenne sur cette question. Afin de stimuler les échanges d'idées sur ce sujet et de faire le point sur la position des différents acteurs, la Commission a publié en 2007 une communication sur les contenus créatifs en ligne dans le marché unique. Chaque organisme ou individu est invité à se prononcer quant aux questions soulevées dans l'annexe de ce document (disponible en ligne sur http://emc-imc.org/archiv/col_fr.pdf).

Outre ces activités concrètes, ExTra! souhaite alimenter le débat théorique sur le dialogue interculturel grâce à une publication scientifique. Cet ouvrage, interdisciplinaire, dont la sortie est prévue au printemps 2009, regroupera des essais de plusieurs experts en matière notamment d'ethnologie, de sociologie et d'ethnomusicologie.

A l'image des manifestations organisées dans le cadre du projet ExTra !, l'ouvrage traitera de l'échange des traditions en relation avec plusieurs domaines d'application, tels que l'éducation musicale, l'égalité des sexes, le concept d'identité, les médias. En outre, une seconde partie de la publication sera consacrée à la présentation de projets originaux, notamment à rayonnement local, ayant comme arrière-plan le dialogue interculturel et susceptibles de donner une impulsion pour d'autres initiatives.

Avec le projet ExTra ! Exchange Traditions, soutenu par la Commission européenne, le Conseil Européen de la Musique souhaite remplir son rôle de vecteur d'informations et de créateur d'impulsions, ce par des manifestations culturelles engageant les citoyens européens au niveau local (Festival des cultures du monde de Gannat, France) comme international (Académie d'été européenne, Cité de la musique, Paris). En retour, l'EMC, groupe régional du Conseil International de la Musique, entend inscrire ExTra ! dans l'agenda de l'Année européenne du dialogue interculturel.